



Compteur en commun illégale quoi faire merci,

Par **aurelie**, le **25/06/2012** à **17:36**

Bonjour,

Je vis dans un logement depuis 2 ans je paie 120 euros de charges tous les ans pour l'eau et l'électricité. mais je n'ai pas de facture de ma consommation rien et avec mon voisin on est branché sur le même compteur électrique est-ce légal? je sais pas quoi faire le logement est une maison coupée en 8 logements. merci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **25/06/2012** à **19:57**

Bonjour, si vous occupez un logement avec un bail de non meublé, vous pouvez prétendre à un compteur électrique indépendant. Envoyez à votre bailleur, une LRAR en lui rappelant qu'il n'a strictement aucun droit de vous facturer l'électricité et qu'en conséquence vous souhaitez un compteur individuel. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ADIL de votre secteur, cordialement